

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 17822

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 37

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Nous proposons donc de supprimer cet alinéa, qui introduit le chapitre IV dans le code de la sécurité sociale, qui aurait des effets dévastateurs sur la pension des militaires.